Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260402-2026040104-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE DEUX AVRIL, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX

DELIBERATION 2026-04-01-04
1.1 RESTAURATION SCOLAIRE - DIAGNOSTIC HYGIENE - ACQUISITIONS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un nouveau cuisinier, responsable du Restaurant scolaire, est entré en fonction depuis le mois de février 2026 au Restaurant scolaire.

De nouvelles pratiques qui peuvent être liées à la législation, à l'organisation de la journée, à la prise en compte des besoins nutritionnels des enfants, à la prévention des troubles musculo squelettiques du personnel, etc, sont depuis lors progressivement mises en place.

Des besoins se font ressentir sur :

- Le volet élaboration des repas avec un souhait d'acquisition de petit matériel pour la production des repas notamment (environ 800 €) et d'une table chaude.

- Le volet hygiène : Madame Le Maire indique que les restaurants scolaires sont soumis à des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire que ce soit au niveau de la confection des repas, du service des repas et du nettoyage des matériels et locaux. Il est important que l'ensemble du personnel soit formé à ces règles d'hygiène. Après avoir pris avoir pris contact avec des organismes de formation, il s'avère qu'un diagnostic, suivi d'une restitution avec plan d'actions, semble approprié en premier lieu. Labocéa (laboratoire départemental d'analyses vétérinaire) propose cette prestation pour 996.00 € TTC.

  Ce sera également l'occasion d'aborder le matériel de nettoyage du sol des locaux : autolaveuse ou méthode de pré-imprégnation.

- Le volet travaux : réfection de peinture notamment.

  Madame Le Maire propose au Conseil de passer commande du petit matériel de cuisine ainsi que de la prestation de Labocéa.

  Concernant le matériel de nettoyage, une démonstration d'autolaveuse doit intervenir avant de choisir la méthode de nettoyage.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260402-2026040104-DE

Concernant les points matériel de chauffe et travaux , elle propose de former un groupe de travail.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les nouvelles pratiques à mettre en place au restaurant scolaire, liées à la législation, à l'organisation de la journée, à la prise en compte des besoins nutritionnels des enfants, à la prévention des troubles musculo squelettiques du personnel, etc,

- **DECIDE de créer un groupe de travail composé de Christine Breton, Isabelle Gicquel, Sonia Joannot et Maxime Robi n, pour les travaux, l'acquisition de matériel de chauffe durestaurant scolaire.**

- **AUTORISE le Maire à passer commande :**
  - **de la prestation de Labocéa pour un diagnostic hygiène et sa restitution avec plan d'actions pour un montant de 996.00€ TTC.**
  - **du petit matériel pour l'élaboration des repas pour un montant estimatif de 800 € HT**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Murielle NICOLAS,
Secrétaire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Délibération certifiée publiée le 15 avril 2026 - transmise en Préfecture le 15 avril 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)